

# Table des matières — Section française

	Page
AVANT-PROPOS.....	ii
PRÉFACE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
<b>COMMENT UTILISER CE GUIDE</b>	
Message au personnel du service des douanes et du service de l'inspection responsables de l'application de la CITES.....	?-1
Quelles espèces sont illustrées dans le guide?.....	?-2
Qu'est-ce que la CITES?.....	?-2
J'ai à vérifier l'identification d'un crocodylien déclaré sur un permis CITES : comment dois-je procéder?.....	?-3
Comment déterminer la validité d'un permis CITES?.....	?-4
J'ai à identifier un crocodylien qui n'est pas accompagné d'un permis CITES : comment dois-je procéder?.....	?-5
Exemple d'une démarche d'identification.....	?-6
À quoi servent les onglets de couleur?.....	?-8
À quoi servent les pages-clés?.....	?-9
À quoi servent les pages descriptives?.....	?-10
Quelle est la signification des pictogrammes des produits et dérivés?.....	?-11
Que décrivent les présentations des familles?.....	?-12
Que trouve-t-on dans la section orange du guide?.....	?-13
Que contient l'Index A?.....	?-14
Que contient l'Index B?.....	?-14
Symboles.....	?-15
<b>PAGES-CLÉS</b>	
Caractéristiques utilisées dans les clés.....	1
Clé rapide pour les spécimens adultes.....	9
Clé d'identification pour les spécimens adultes.....	12
Clé d'identification pour les peaux non tannées.....	17
SECTION BLEUE - Espèces facilement reconnaissables.....	2
SECTION JAUNE - Espèces nécessitant une observation plus attentive.....	2
SECTION ORANGE - Sous-espèces pour lesquelles il faut référer à un expert.....	1
INDEX A.....	A-1
INDEX B.....	B-1

## Avant-Propos

---

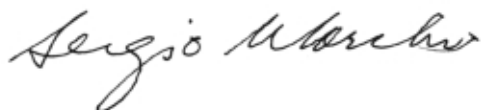
F ?  
Le 3 juillet 1975, le Canada signait la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cet accord, dont plus de 120 pays sont signataires, a pour objectif de réglementer le commerce des espèces sauvages de la planète et de protéger les espèces les plus menacées.

En vertu de la Convention, Environnement Canada réglemente le commerce des espèces sauvages au pays, par l'intermédiaire de ses équipes de gestion de la faune et d'application de la loi et avec la collaboration de ses partenaires gouvernementaux. La promulgation, en décembre 1992, de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* a rendu le Canada beaucoup plus à même d'atteindre les objectifs de la Convention.

En 1994, Environnement Canada a publié le premier d'une série de guides servant à identifier les espèces menacées d'extinction. Le Guide d'identification CITES-Oiseaux a, depuis, permis aux agents canadiens et étrangers responsables de l'application de la CITES de contribuer de plus près à l'identification des oiseaux et, par conséquent, de mieux en contrôler le commerce.

Grâce à son second guide, le Canada, qui est également signataire de la Convention sur la diversité biologique depuis décembre 1992, espère contribuer à la protection des crocodiliens de la planète.

Le Guide d'identification CITES - Crocodiliens permettra de reconnaître plus aisément les crocodiliens dont les populations sont aujourd'hui décimées et menacées par un commerce à grande échelle. Il deviendra un outil précieux pour identifier les crocodiliens vivants et pour contrôler le commerce de leur peau et des produits dérivés.



Sergio Marchi  
Ministre de l'Environnement

# Préface

---


CITES : « Mot magique » qui sauve les espèces animales et végétales de la destruction? Un cauchemar bureaucratique qui masque notre impuissance à protéger notre faune et notre flore? Ni l'un ni l'autre. Ce mot désigne plutôt une toute autre réalité, soit celle de la Convention à laquelle adhèrent plus de 120 pays et qui aide à un meilleur contrôle du commerce international de certaines espèces.

Lorsqu'un pays signe la Convention, il a tendance à croire que tous ses problèmes sont résolus et que la vie peut reprendre son cours. Toutefois, les personnes chargées de l'application de la Convention sont conscientes que plusieurs autres étapes doivent être réalisées. La première consiste à s'assurer qu'une loi du pays permettra l'application des articles de la Convention. On désignera par la suite l'organe de gestion et les autorités scientifiques ainsi qu'un organisme responsable de l'application de la loi. Puis la réalité quotidienne fait en sorte qu'on a recours à une série d'actions coordonnées.

La délivrance et la vérification des permis requis, l'inspection des marchandises, le soin des animaux vivants et la conservation de certains produits dérivés périssables sont toutes des tâches qui demandent un personnel compétent et concerné. Aucun des pays de la Convention n'est en mesure d'affecter les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer un contrôle parfait de ses frontières. Chaque administration de la CITES doit s'appuyer sur d'autres organismes pour réaliser les objectifs de la Convention.

En Amérique du Nord, ces organismes ont des mandats variés qui appuient de façon générale les exigences de la Convention et des lois qui la mettent en vigueur. Souvent ces organismes ont l'impression de n'avoir que peu ou pas de compétence, croyant que la CITES est un domaine réservé aux experts. C'est un mythe! Nous savons que la plupart des personnes chargées de l'application de la CITES oeuvrant au sein d'un service des douanes, d'un service de police de conservation, ou d'un service d'inspection des produits dérivés d'animaux ou de végétaux sont en mesure d'effectuer certaines tâches essentielles, notamment l'identification de certains spécimens et la vérification des permis.

Une étude nous a confirmé que ces personnes demandent des outils utiles, intéressants, faciles à utiliser et n'exigeant pas une formation complexe. Voici un guide qui répond à leurs besoins : consulté régulièrement, il contribuera à la protection des espèces tout en assurant un service plus rapide aux importateurs et exportateurs. Ce guide a été élaboré pour vous, intervenants de première ligne, pour que vous puissiez, en toute confiance et rapidement, permettre la circulation de la marchandise contrôlée qui transite d'un pays à l'autre. La production de ce guide d'identification a été rendue possible grâce à la collaboration et au soutien de vos collègues, qui ont commenté les versions originales. J'espère que l'utilisation du guide vous encouragera dans votre prévention de la contrebande des espèces sauvages et qu'il favorisera la sauvegarde des animaux et des plantes menacés par le commerce international.



**Yvan Lafleur**  
Chef, Division de la faune  
Bureau de l'application de la loi  
Environnement Canada

## Remerciements

---

F ?

Mes remerciements chaleureux à Yvan Lafleur, Chef, Division de la faune, Bureau de l'application de la loi, Environnement Canada, pour m'avoir permis de réaliser ce second guide CITES, m'avoir soutenu de ses conseils judicieux et finalement pour l'exemple de persévérance qu'il démontre dans tout ce qu'il réalise; Dr. F. Wayne King et James Perran Ross qui ont été d'un précieux soutien pour la recherche documentaire; à Margarita Merino et Andres Eloy Seijas pour la traduction espagnole des termes scientifiques; à Anna Savard et Cameron Nichols, pour le traitement de texte des tableaux et des index; un merci tout particulier à Tamara Maliepaard, réalisatrice des illustrations du Guide d'identification CITES - Oiseaux, et qui a par la suite accepté de relever le défi des illustrations techniques du guide avec le même souci de la perfection; à Urs Woy pour la réalisation des magnifiques dessins des crocodiliens des sections bleue et jaune du guide; à René Honegger pour la révision scientifique des illustrations; à Mike Rankin, du Musée canadien de la nature, à Ottawa, pour le prêt des spécimens; à Jean-Patrick LeDuc, du Secrétariat de la Convention, pour sa précieuse aide dans la présentation du projet; au Conseil de coopération douanière de Bruxelles, pour sa collaboration à la promotion du projet.

### **Richard Charette**

Inspecteur, Bureau de l'application de la loi  
Environnement Canada

# Comment utiliser ce guide

---

## Message au personnel du service des douanes et du service de l'inspection responsables de l'application de la CITES.

Les crocodiliens sont aujourd'hui menacés d'extinction en raison de la destruction de leur habitat naturel mais aussi d'un commerce international intensif visant principalement leur cuir. **Vous pouvez contribuer à changer cette situation** en participant activement au contrôle de ce commerce dans votre pays.

Le présent guide a été créé expressément pour vous permettre d'identifier les crocodiliens, dont toutes les espèces sont protégées par la CITES (voir ?-2). Il répond au besoin exprimé par le personnel du service des douanes de divers pays quant à la nécessité d'un outil d'identification **facile à utiliser. Aucune connaissance préalable des crocodiliens n'est requise.** En suivant les étapes du guide et en utilisant votre sens de l'observation, vous serez en mesure d'identifier les espèces de crocodiliens actuellement exploités dans le monde.

Le guide suit, à quelque différence près, la présentation du "Guide d'identification CITES - Oiseaux" avec lequel vous êtes peut-être déjà familiers.

À l'aide de **pages-clés de la section verte** du guide, vous comparerez d'abord les caractéristiques morphologiques du crocodilien avec une série d'illustrations. Dépendamment du spécimen, des dérivés ou des produits à identifier, vous pourrez utiliser une première clé d'identification pour les spécimens adultes ou encore une deuxième clé décrivant les caractéristiques des peaux non tannées. Ces pages-clés vous guideront vers les **pages descriptives des sections bleue et jaune** où vous trouverez l'illustration de l'espèce recherchée et des informations complémentaires qui vous aideront à confirmer votre identification.

**Les espèces les plus faciles à reconnaître sont illustrées dans la section bleue.** Vous n'aurez aucune difficulté à identifier l'une des espèces représentées, et cette section vous permettra ainsi d'aiguiser très rapidement votre sens de l'observation pour mieux aborder la section jaune.

**La section jaune regroupe des espèces parfois très ressemblantes.** Vous devez être attentifs aux détails permettant de distinguer ces espèces. Avec la pratique, vous pourrez identifier assez facilement presque toutes les espèces qui se trouvent dans ces deux sections.

Le guide respecte les capacités d'identification de chaque officier responsable de l'application de la CITES. Outre le niveau croissant de difficulté de la section bleue à la section jaune, le guide présente à la section orange une liste des **sous-espèces dont l'identification devra être confiée à un expert.** Il s'agit d'une personne spécialisée en herpétologie (science qui étudie les reptiles) et identifiée par les autorités CITES de votre pays comme personne-ressource en ce domaine. Une série de tableaux résumant les caractéristiques de chaque espèce et sous-espèce aidera l'expert dans son travail. Avec le temps, vous pourrez également reconnaître certaines sous-espèces.

**Lisez attentivement les pages de présentation de la section violette avant d'entreprendre tout travail avec le guide. Elles décrivent votre démarche d'identification.** Il ne vous reste par la suite qu'à relever le défi de l'identification; nous sommes confiants que vous y réussirez très bien.

# Comment utiliser ce guide

---

## Quelles espèces sont illustrées dans le guide?

Les 21 espèces de crocodiliens sont illustrées dans les sections bleue et jaune de ce guide. Il s'agit d'illustrations présentant l'animal entier et la tête en vue latérale, ainsi que la tête en vue dorsale. À ces illustrations s'ajoute une cartographie de la distribution géographique de chaque espèce.

L'illustration représente toujours l'espèce nominale (ex: *Alligator siamensis*) quand il n'y a pas de sous-espèces et la sous-espèce nominale (ex: *Osteolaemus tetraspis tetraspis*) quand il y a plusieurs sous-espèces d'une même espèce. Quant à la détermination des autres sous-espèces, comme elles ne sont pas illustrées, vous devrez référer l'expert aux tableaux de la section orange qui en décrivent les caractéristiques.

## Qu'est-ce que la CITES?

**La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)** est un accord international ratifié par plus de 120 pays membres et qui régit le commerce d'un certain nombre d'espèces animales et végétales, de leurs parties et dérivés et de tout produit obtenu à partir d'elles. Les noms de ces espèces se retrouvent dans une **liste de contrôle** qui est mise à jour tous les deux ans, suite à la rencontre des pays signataires de la Convention. Cette liste énumère les noms des espèces inscrites à la CITES et précise leur appartenance aux annexes I, II ou III.

Les espèces inscrites à l'**Annexe I** sont rares ou menacées d'extinction et l'échange à des fins principalement commerciales est interdit. Ainsi, tout importateur doit détenir préalablement à la transaction tant un permis d'exportation CITES émis par l'État exportateur qu'un permis d'importation CITES émis par l'État importateur.

Les espèces inscrites à l'**Annexe II** ne sont actuellement ni rares ni menacées d'extinction, mais risquent de le devenir si leur commerce n'est pas réglementé. Les spécimens importés dans votre pays ou exportés de votre pays doivent être accompagnés d'un permis d'exportation CITES approprié de l'État exportateur pour que l'entrée en soit permise dans le pays importateur.

Les espèces inscrites à l'**Annexe III** ne sont pas menacées d'extinction mais font l'objet de la part des États qui les y ont inscrites d'une gestion spéciale dans les États concernés (indiqués entre parenthèses à côté du numéro de l'Annexe). Les spécimens importés dans votre pays ou exportés de votre pays doivent être accompagnés d'un permis d'exportation CITES approprié de l'État exportateur si l'importation ou l'exportation est d'un État concerné, ou d'un certificat d'origine ou d'un certificat de réexportation si l'importation ou l'exportation est d'un État autre que l'État concerné, tel que requis par la Convention.

**Retenez ce pictogramme que vous retrouverez dans le guide :**

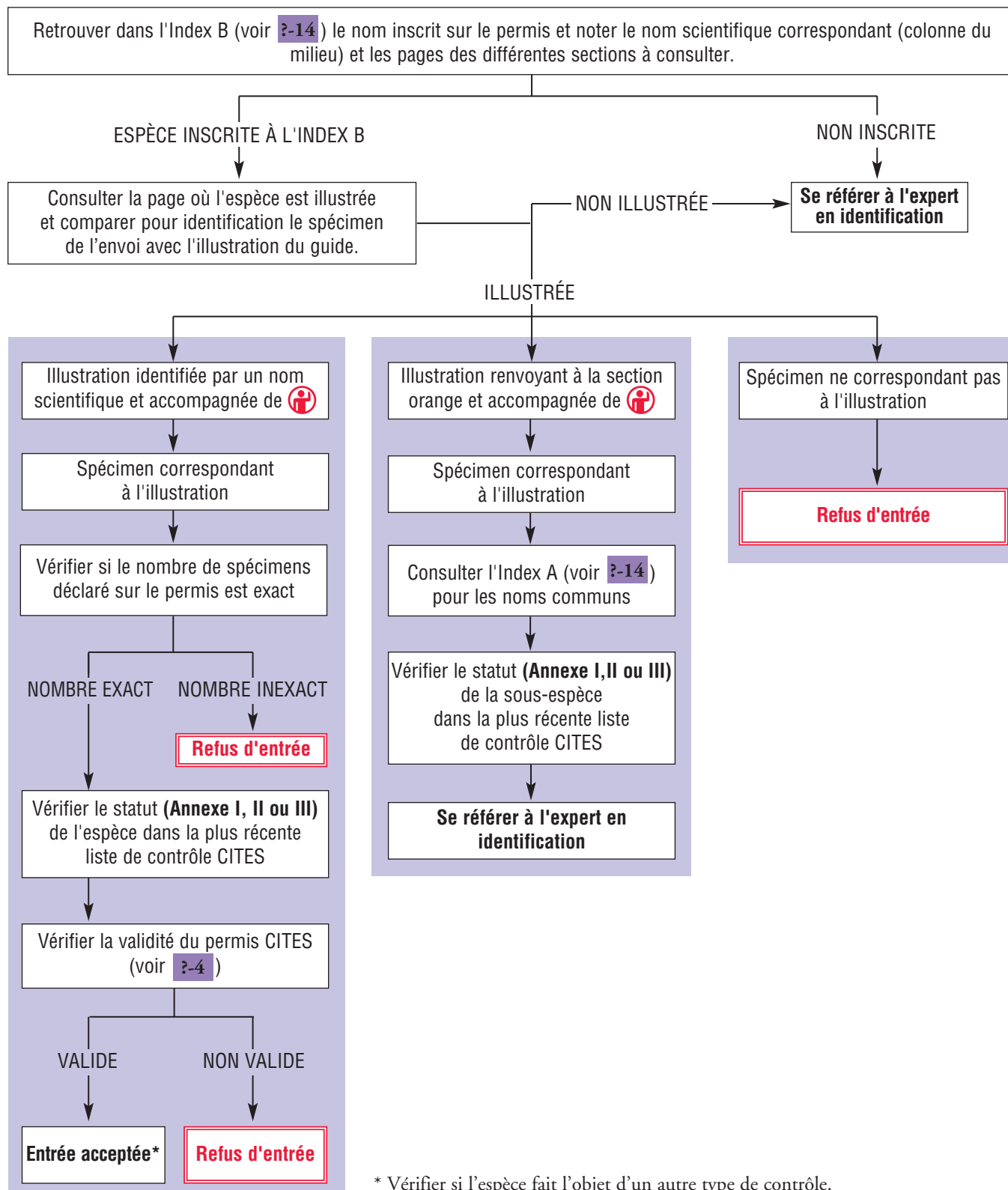


Espèce inscrite à l'Annexe I, II ou III

Le commerce de cette espèce est régi par la CITES  
et vous devez vérifier le ou les permis CITES requis.

## Comment utiliser ce guide

J'ai à vérifier l'identification d'un crocodilien déclaré sur un permis CITES : comment dois-je procéder?

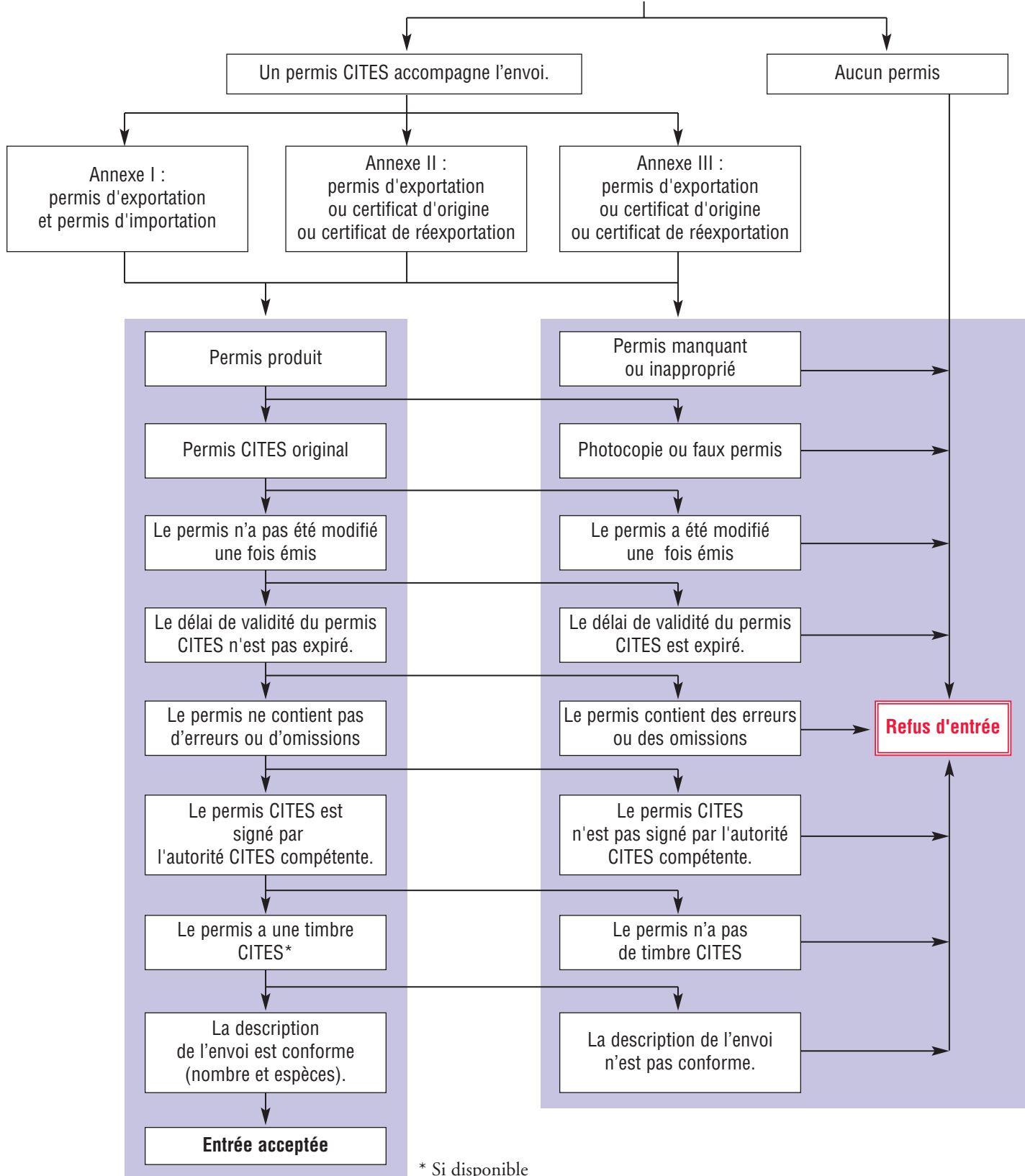


# Comment utiliser ce guide?

## Comment déterminer la validité d'un permis CITES?

F ?

Vous devez vérifier les éléments suivants :

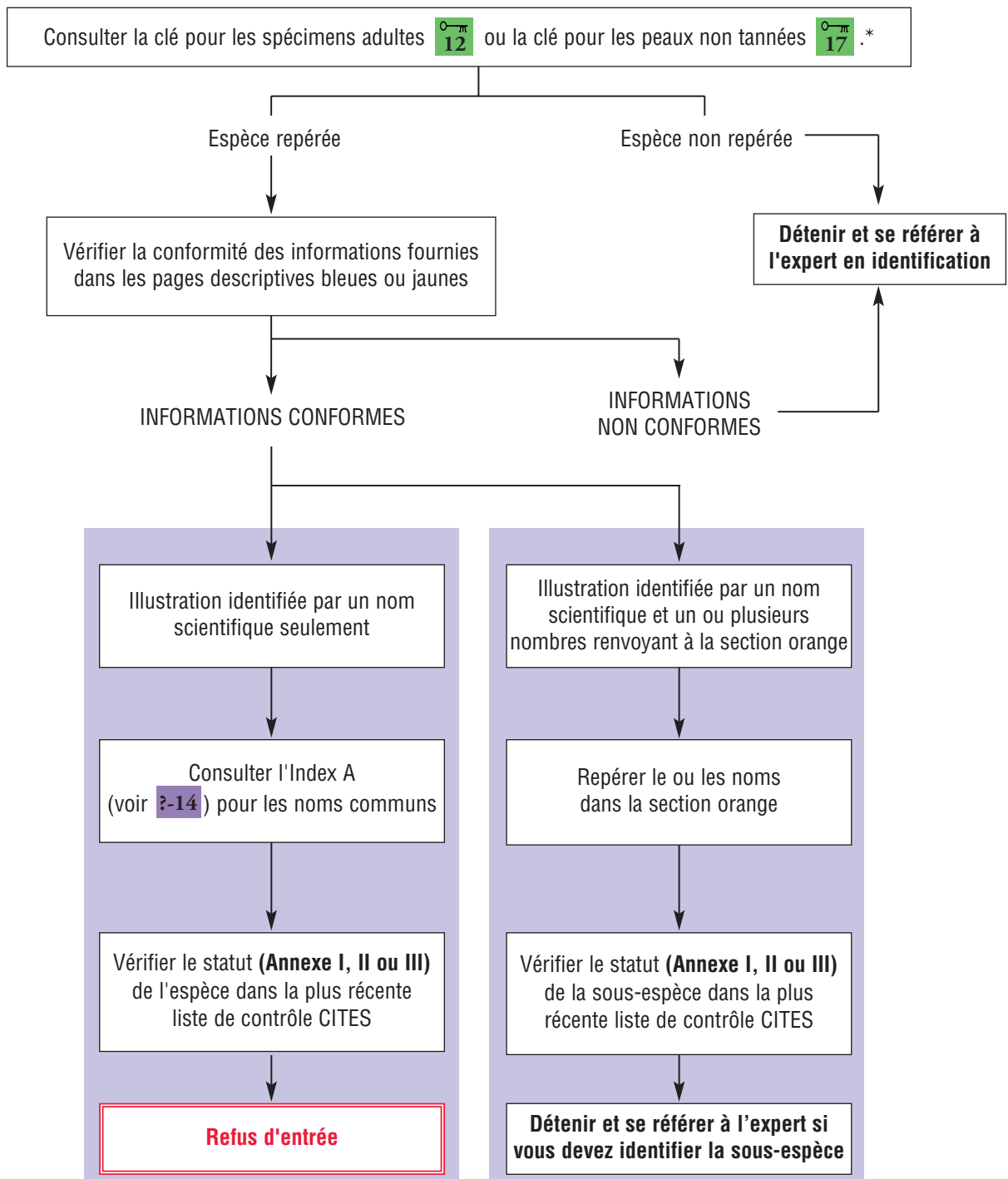




## Comment utiliser ce guide?

### J'ai à identifier un crocodilien qui n'est pas accompagné d'un permis CITES: comment dois-je procéder?

Tous les crocodiliens étant protégés par la CITES, les spécimens vivants comme les parties et les dérivés doivent être accompagnés d'au moins un permis CITES. S'ils ne le sont pas, vous n'avez qu'à détenir les spécimens sans devoir les identifier pour autant. Si toutefois vous tenez à les identifier, suivez la procédure décrite ci-après.



\* Une fois familiarisés à l'identification des crocodiliens, vous pourrez aussi utiliser la clé rapide pour les spécimens adultes à la page 9.

# Comment utiliser ce guide?

## Exemple d'une démarche d'identification

Le processus d'identification est basé sur l'observation de certaines caractéristiques morphologiques de la tête chez l'adulte ou de la peau du spécimen à identifier.

**Dans le cas de spécimens vivants, il est important de noter qu'il faut éviter de manipuler l'animal.** Les caractéristiques à observer ne demandent aucune manipulation. Rappelez-vous que même les plus petits spécimens peuvent causer de graves blessures. Agissez donc avec une extrême prudence.

Pour les animaux adultes, vous utilisez la clé d'identification décrivant les caractéristiques de la tête. Le cheminement dans la clé vous permet d'identifier une espèce probable et vous pouvez alors vous référer à la page descriptive bleue ou jaune où elle est illustrée. Les informations complémentaires que vous y trouvez vous permettent d'en confirmer l'identification.

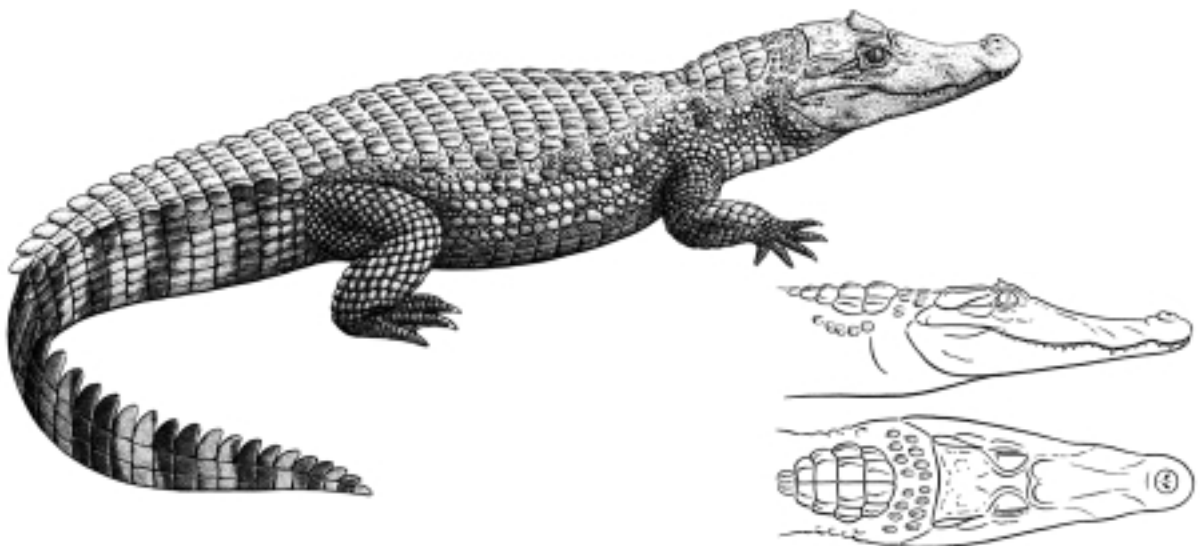
**Les caractéristiques des juvéniles sont parfois très différentes des spécimens adultes, en particulier en ce qui a trait à la coloration et à l'absence de renflement sur le museau.** Vous devez donc être prudent dans l'utilisation de cette clé pour de jeunes spécimens. N'hésitez surtout pas à vous référer à un expert en cas de doute.

Pour les peaux, vous utilisez la clé d'identification décrivant les caractéristiques des peaux. Cette clé décrit les caractéristiques retrouvées principalement sur la partie ventrale, la région sous-caudale (sous la queue) de même que les flancs (côtés) de l'animal. Vous verrez cependant qu'en combinant les informations des clés et celles des pages descriptives, vous serez en mesure d'identifier également certaines autres parties de la peau et certains produits.

**Cette clé est valide pour les peaux brutes, c'est-à-dire qui n'ont pas été traitées par l'industrie manufacturière.** Le processus de tannage qui vise entre autres à assouplir les peaux, enlève les ostéodermes en tout ou en partie, rendant inutilisable la clé d'identification dès l'énoncé No. 2 à la page 17. Vous pouvez également utiliser avec prudence cette clé pour les peaux tannées et les produits mais certaines caractéristiques peuvent avoir été voilées par le processus de tannage.

Rappelez-vous également que toute peau de crocodilien, tannée ou brute, doit être accompagnée d'un permis CITES et que si tel n'est pas le cas, vous devez détenir cette peau. Une récente résolution des pays membres de la CITES exige également que toute peau de crocodilien en commerce porte une étiquette (voir 10) approuvée par la CITES. Encore une fois, si la peau ne porte pas d'étiquette, vous devez la détenir. N'hésitez pas à vous référer à un expert en cas de doute.

**EXEMPLE** — Prenons comme exemple le crocodilien représenté sur cette page.



## Comment utiliser ce guide?

### EXEMPLE (suite)

Comme il s'agit d'un animal adulte, nous utilisons la clé d'identification décrivant les caractéristiques de la tête. À la page [1](#), le guide vous décrit les caractéristiques morphologiques que vous devrez observer durant votre cheminement dans la clé. N'hésitez pas à vous y référer si vous rencontrez une quelconque difficulté.

La clé débute à la page [12](#). Il s'agit d'une clé dichotomique qui offre toujours à l'utilisateur deux choix opposés. Au **No. 1**, la quatrième dent de la mâchoire inférieure est soit cachée dans une alvéole de la mâchoire supérieure lorsque la bouche est fermée, soit visible dans une encoche externe de la mâchoire supérieure. Notre spécimen répond au premier énoncé et on se réfère alors au **No. 2**.

Dans l'énoncé **No. 2**, ou bien les deux narines sont séparées et on dénombre 6 écailles nucales, ou encore elles sont réunies et on compte plus de 6 écailles nucales. Comme c'est le deuxième énoncé qui convient le mieux, on se réfère à l'énoncé **No. 3**.

Dans l'énoncé **No. 3**, on peut constater que notre spécimen a des lunettes, ce qui nous dirige alors vers l'énoncé **No. 4**.

Notre spécimen ayant 2 à 3 rangées d'écailles postoccipitales et une épine sur la paupière supérieure, on doit donc se référer aux pages descriptives [6](#) et [7](#) de la section bleue.

À la page [6](#), on illustre le *Caiman latirostris* et à la page [7](#), le *Caiman crocodilus*. La comparaison des illustrations des deux espèces vous permet alors de conclure votre identification. Ainsi, en comparant les caractéristiques du museau, des écailles postoccipitales et nucales, ... pour chaque espèce, vous pouvez préciser qu'il s'agit bien ici d'un *Caiman crocodilus*.

Si vous devez identifier la sous-espèce de *Caiman crocodilus*, vous pouvez alors vous référer à la section orange qui énumère les noms des quatre sous-espèces suivantes: *Caiman crocodilus apaporiensis* (AL-1), *Caiman crocodilus crocodilus* (AL-2), *Caiman crocodilus fuscus* (AL-3), *Caiman crocodilus yacare* (AL-4). Les tableaux qui suivent fournissent l'information nécessaire pour identifier les sous-espèces, mais il est préférable pour un non-spécialiste de se référer à un expert.

En connaissant le nom scientifique de l'espèce, vous pourrez alors consulter l'Index A (voir [?-14](#)) pour retrouver les noms correspondants dans les autres langues. Comme tous les crocodiliens sont protégés par la CITES, vous procéderez aux formalités douanières exigées pour un contrôle CITES. Pour ce faire, vous devez d'abord vérifier le statut de l'espèce (Annexe I, II ou III) dans la plus récente liste de contrôle CITES. Par la suite, vous vérifierez la validité du ou des permis CITES exigé(s) selon le statut de l'espèce (voir [?-4](#)). Si le(s) permis est(sont) valide(s), l'espèce pourra être admise à moins qu'elle ne fasse l'objet d'un autre type de contrôle dans votre pays.


L'autre clé dichotomique pour les peaux non tannées fonctionne de la même manière; il s'agit toujours d'un choix que vous avez à faire entre deux énoncés. Vous constaterez cependant que les énoncés finaux mènent parfois à un groupe d'espèces au lieu d'une seule; dans ce cas, la détermination de l'espèce est limitée à l'expertise.


# Comment utiliser ce guide?

## À quoi servent les onglets de couleur?

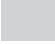
La section  regroupe les pages de présentation qui expliquent le **fonctionnement du guide**.

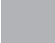
La section  regroupe les pages-clés qui servent à **amorcer la démarche d'identification**.

La section bleue  regroupe les illustrations **des espèces de crocodiliens facilement reconnaissables** ou dont l'identification à la sous-espèce, si nécessaire, doit être confiée à un expert.

La section jaune  regroupe les illustrations des **espèces de crocodiliens dont l'identification nécessite une observation plus attentive** de votre part ou dont l'identification à la sous-espèce, si nécessaire, doit être confiée à un expert.

La section orange  présente la **liste des sous-espèces de crocodiliens** dont l'identification doit être **confiée à un expert**.

La section grise  présente l'**Index A** des **noms scientifiques** des espèces illustrées dans le guide. Les noms scientifiques sont présentés par ordre alphabétique et sont accompagnés de leurs **noms communs** correspondants en anglais, français et espagnol.

La section grise  présente l'**Index B** alphabétique des **noms scientifiques et noms communs** des espèces et les pages à consulter.

# Comment utiliser ce guide?

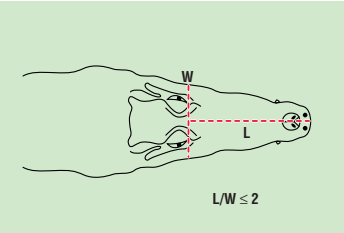
## À quoi servent les pages-clés?

Les pages-clés décrivent certaines caractéristiques des crocodiliens qui vous permettront de les identifier. Elles vous renvoient aux pages des différentes sections bleue ou jaune où sont illustrées ces espèces. Une première série de pages-clés ( 12 à 16 ) vous permettra d'identifier votre spécimen à l'aide de la morphologie de la tête chez l'adulte. Finalement vous pourrez identifier les peaux non tannées à l'aide des pages-clés 17 à 24 . Une fois familiarisés à l'identification des crocodiliens, vous pourrez aussi utiliser la clé rapide pour les spécimens adultes à la page 9 .

Pictogramme identifiant les pages-clés

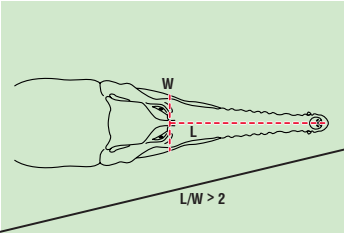
**Identification key for adult specimens**  
**Clé d'identification pour les spécimens adultes**  
**Clave de identificación para especímenes adultos**

**9**



**L/W ≤ 2**

Snout short, not more than 2 times as long as broad at the level of the front corners of the eyes  
 Museau court, au plus 2 fois plus long que large au niveau des yeux  
 Hocico corto, no más que 2 veces más largo que ancho al nivel de las esquinas frontales de los ojos



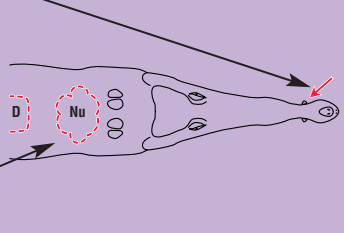
**L/W > 2**

Snout long, at least 2 times as long as broad at the level of the front corners of the eyes  
 Museau long, au moins 2 fois plus long que large au niveau des yeux  
 Hocico largo, por lo menos 2 veces más largo que ancho al nivel de las esquinas frontales de los ojos

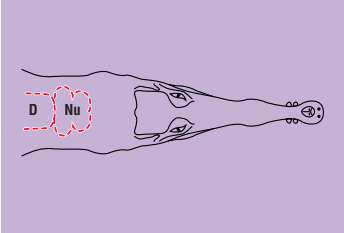
→ 10 11

→ 10

**10**



**Dorsals separated from nuchals**  
 Dorsales separadas des écailles nuchales  
 Dorsales separadas de las cervicales



**Dorsals continuous with nuchals**  
 Dorsales contiguas aux écailles nuchales  
 Dorsales continuas con las cervicales

→ 12

→ 15 16 17

→ 16

Flèche soulignant une caractéristique à observer

Contour soulignant une caractéristique spécifique à observer

Énoncés à opposer

Prochain numéro d'énoncé à consulter

Pages descriptives à consulter

Page consultée

# Comment utiliser ce guide?

## À quoi servent les pages descriptives?

Les pages descriptives illustrent les espèces de crocodiliens et leur distribution géographique.


F ?


Noms communs

Abréviation référant aux sous-espèces de la section orange

Pictogramme représentant la famille décrite

Swamp crocodile  
Crocodile à front large  
Cocodrilo marismeyo



 **Crocodylus palustris** ← Nom scientifique de l'espèce

Spp. CR-3, 4, **1**, **8** or **9** if necessary/au besoin/ si es necesario

Pictogramme indiquant que l'espèce est visée par un contrôle CITES

snout 1.3 to 1.5  
museau 1.3 à 1.5  
hocico 1.3 a 1.5

4 to/a/a 6 D

no collar or only 1 row of large scales  
pas de collier ou 1 seule rangée d'écailles élargies  
no collar o solamente 1 fila de escamas largas

rows of V overlapping  
rangées de V se chevauchant  
filas de V se sobreponen

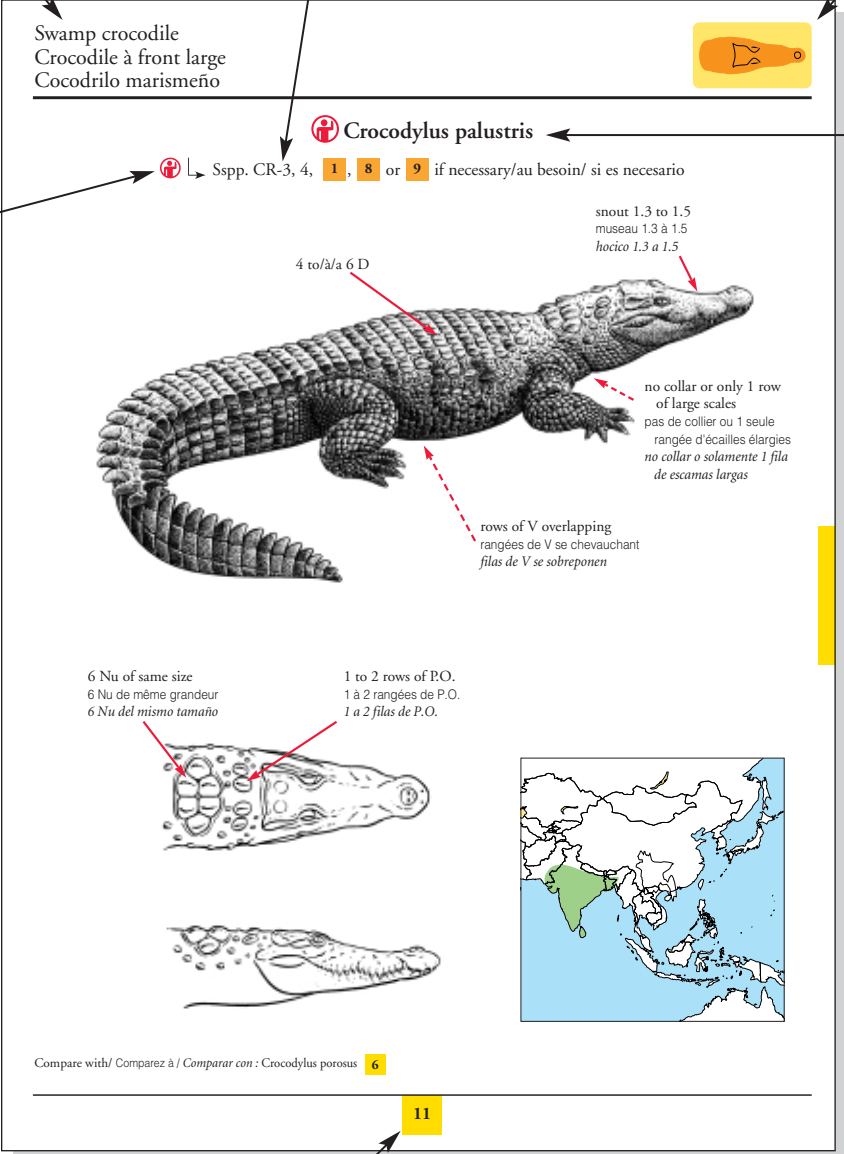
6 Nu of same size  
6 Nu de même grandeur  
6 Nu del mismo tamaño

1 to 2 rows of P.O.  
1 à 2 rangées de P.O.  
1 a 2 filas de P.O.

Compare with/ Comparez à / Comparar con : *Crocodylus porosus* **6**

**11**

Page consultée



## Comment utiliser ce guide?

---

### Quelle est la signification des pictogrammes des produits et dérivés ?

On les trouve dans les présentations des familles des sections bleue et jaune. Ils soulignent que certaines espèces de la famille font l'objet d'un commerce important, sous forme de:



Produits alimentaires



Objets en cuir



Crânes



Produits divers



Pattes, griffes

# Comment utiliser ce guide?

## Que décrivent les présentations des familles?

Ces présentations précèdent les illustrations des espèces d'une famille figurant dans les sections bleue ou jaune. Elle fournissent le nombre d'espèces protégées par la CITES en vertu de chaque Annexe. À noter à nouveau que toutes les espèces de crocodiliens sont protégées par la CITES et exigent donc un ou deux permis CITES. Elles donnent également les pictogrammes des principaux produits et dérivés obtenus à partir de ces espèces.

Nombre d'espèces protégées par la CITES

Pictogramme des produits et dérivés

Nom scientifique de la famille

Page consultée

Prochaine page à consulter

Toutes les données numériques sont tirées de la liste de contrôle CITES, qui est entrée en vigueur en 1994. Elles ont donc pu être modifiées lors des conférences biennales des pays signataires de la CITES et devront être traitées comme des valeurs approximatives les années subséquentes.

Prière de noter que l'abréviation Spp. désigne plusieurs espèces, l'abréviation Sp. une seule espèce et l'abréviation Ssp. une sous-espèce.



# Comment utiliser ce guide?

## Que trouve-t-on dans la section orange du guide?

La section orange donne la liste des sous-espèces des espèces illustrées dans les section bleue ou jaune, et dont l'identification doit être confiée à un expert.

Nom de la famille

Abréviation désignant la famille

Pictogramme représentant la famille décrite

Pictogramme indiquant que l'espèce est visée par un contrôle CITES

**ALLIGATORIDAE** AL

- AL-1 *Caiman crocodilus apaporiensis*
- AL-2 *Caiman crocodilus crocodilus*
- AL-3 *Caiman crocodilus fuscus*
- AL-4 *Caiman crocodilus yacare*
- AL-5 *Caiman latirostris chacoensis*
- AL-6 *Caiman latirostris latirostris*

**CROCODYLIDAE** CR

- CR-1 *Crocodylus novaeguineae mindorensis*
- CR-2 *Crocodylus novaeguineae novaeguineae*
- CR-3 *Crocodylus palustris kimbula*
- CR-4 *Crocodylus palustris palustris*
- CR-5 *Osteolaemus tetraspis osborni*
- CR-6 *Osteolaemus tetraspis tetraspis*

1

# Comment utiliser ce guide?

## Que contient l'Index A?

L'**Index A** donne les **noms scientifiques, et les noms communs anglais, français et espagnols** des espèces illustrées dans le guide. Ils sont présentés par ordre alphabétique des noms scientifiques. On utilise un caractère particulier pour chaque langue.

## INDEX A

Scientific/Scientifique/Científico	English/Anglais/Inglés	French/Français/Francés	Spanish/Espagnol/Español
<i>Alligator mississippiensis</i>	<b>American alligator</b>	Alligator du Mississippi	<i>Aligador de América</i>
<i>Alligator sinensis</i>	<b>Chinese alligator</b>	Alligator de Chine	<i>Aligador de China</i>
<i>Caiman crocodilus</i>	<b>Spectacled caiman</b>	Caiman à lunettes	<i>Caimán</i>
<i>Caiman latirostris</i>	<b>Broad-snouted caiman</b>	Caiman à museau élargi	<i>Caimán hociquiancho</i>
<i>Crocodylus acutus</i>	<b>American crocodile</b>	Crocodile américain	<i>Caimán de aguja</i>
<i>Crocodylus cataphractus</i>	<b>African slender-snouted crocodile</b>	Faux-gavial africain	<i>Cocodrilo hociquifino africano</i>
<i>Crocodylus intermedius</i>	<b>Orinoco crocodile</b>	Crocodile de l'Orénoque	<i>Cocodrilo del Orinoco</i>
<i>Crocodylus johnsoni</i>	<b>Johnston's crocodile</b>	Crocodile de Johnston	<i>Cocodrilo de Johnston</i>
<i>Crocodylus moreletii</i>	<b>Morelet's crocodile</b>	Crocodile de Morelet	<i>Cocodrilo de Morelet</i>
<i>Crocodylus niloticus</i>	<b>Nile crocodile</b>	Crocodile du Nil	<i>Cocodrilo del Nilo</i>
<i>Crocodylus novaeguineae</i>	<b>Southeast Asian crocodile</b>	Crocodile de Nouvelle Guinée	<i>Cocodrilo de Nueva Guinea</i>

## Que contient l'Index B?

L'**Index B** donne une liste alphabétique des noms scientifiques et des noms communs de toutes les espèces ainsi que les pages à consulter.

## INDEX B

Names Noms Nombres	Scientific Names Noms scientifiques Nombres científicos	Blue Bleue Azul	Yellow Jaune Amarilla	Orange Orange Naranja
Açu	<i>Melanosuchus niger</i>	8		1 4 5
African caiman	<i>Osteolaemus tetraspis tetraspis</i>		4	1 8 9
African crocodile	<i>Crocodylus niloticus niloticus</i>		10	8 9
African dwarf crocodile	<i>Osteolaemus tetraspis tetraspis</i>		4	1 8 9
African gavial	<i>Crocodylus cataphractus cataphractus</i>		5	8 9
African gharial	<i>Crocodylus cataphractus cataphractus</i>		5	8 9
African long-nosed crocodile	<i>Crocodylus cataphractus cataphractus</i>		5	8 9
African slender-snouted crocodile	<i>Crocodylus cataphractus cataphractus</i>		5	8 9
Afrique	<i>Crocodylus cataphractus cataphractus</i>		5	8 9
Ala kimbula	<i>Crocodylus palustris kimbula*</i>		11	1 8 9

# Comment utiliser ce guide?

## Symboles



Commerce réglementé par la CITES



Détail important pour l'identification



Section « Comment utiliser ce guide ? »



Pages-clés



Section des crocodyliens facilement reconnaissables



Section des crocodyliens dont l'identification nécessite une observation plus attentive



Liste des sous-espèces dont l'identification doit être confiée à un expert

**A**

Index A - Noms scientifiques et noms communs des espèces illustrées

**B**

Index B - Noms scientifiques et noms communs des espèces illustrées ainsi que les pages à consulter



Produits alimentaires



Objets en cuir



Crânes



Pattes



Produits divers



Caractéristique unique

